

## COMMUNIQUÉ

---

### **PFMP et examens 2021 dans la voie pro : des aménagements qui ne protègent pas des iniquités**

Le SNUEP-FSU a participé à une multilatérale au ministère sur les aménagements prévus pour les examens 2021 dans la voie professionnelle. L'annonce majeure, déjà faite dans une instance non représentative, le comité de suivi de la réforme, consiste à reconduire, pour la session à venir, les seuils minima de semaines de PFMP effectuées par les candidat-es déjà appliqués à la session 2020, suite au confinement.

Si, pour le SNUEP-FSU, cette annonce est une mesure de bon sens, elle ne résout en rien les problèmes d'équité qui vont se poser entre les candidat-es qui ont pu effectuer ces stages et les autres. D'autant que le ministère insiste toujours pour que les élèves fassent un maximum de PFMP pour se rapprocher du décompte ordinaire, hors crise sanitaire. Pour le SNUEP-FSU, il aurait été plus sage de geler toute période de stage au-delà des seuils fixés, de manière à équilibrer entre tout-es les candidat-es le nombre de semaines effectuées. Ce gel des PFMP permettrait également de redonner du temps aux enseignements en classe, malmenés par les organisations dérogatoires diverses liées à la crise sanitaire.

Par ailleurs, le ministère prévoit, pour les seul-es candidat-es n'ayant pas atteint ces seuils, des mesures dérogatoires formulées sous formes d'hypothèses pouvant se cumuler. Sont ainsi envisagées des validations de périodes effectuées par les élèves dans leur propre établissement ou des petits boulots faits pendant les vacances. Pour le SNUEP-FSU, ces deux dispositions contreviennent gravement aux règlements habituels cadrant les PFMP. La première ne pourra qu'alourdir la charge de travail des collègues, notamment en enseignement professionnel. La seconde propose purement et simplement d'externaliser sans réel contrôle une partie de la formation des candidat-es sous statut scolaire ! La troisième hypothèse, quant à elle, permettrait aux candidat-es de continuer à valider leurs semaines de PFMP au-delà des épreuves écrites de l'examen, pendant l'été 2021. Pour le SNUEP-FSU, cette possibilité ne peut s'accepter que pour des candidat-es ayant au plus 3 semaines à valider, de manière à ce que le suivi n'empiète pas sur les vacances scolaires.

Au-delà des problématiques liées aux durées des PFMP, le ministère propose également un assouplissement du calendrier des CCF. Pour autant, aucune réduction du nombre de situations d'évaluation ne semble prévue à ce stade. Pour le SNUEP-FSU, ce n'est pas seulement à des changements de calendrier, d'ailleurs laissés à la seule appréciation du/de la chef-fe d'établissement, qu'il faut procéder. Pour redonner du temps aux enseignements et du contenu aux évaluations certificatives, c'est bien le nombre de CCF obligatoires qu'il faut baisser !

Enfin, concernant les contenus validés par les examens, même si le ministère assure y être attentif pour que les diplômes conservent une valeur en termes de qualification professionnelle, ils sont restés loin du centre des préoccupations pendant cette multilatérale. C'est pourquoi le SNUEP-FSU a rappelé qu'en raison de la crise sanitaire, tou-t-es les élèves n'auront pas eu l'occasion de parcourir l'intégralité des programmes et référentiels dans les différentes disciplines. Le SNUEP-FSU revendique donc la suspension, pour cette année scolaire au moins, des dispositifs de la réforme que sont la co-intervention et le chef-d'œuvre, afin de redonner du temps aux disciplines et du contenu aux enseignements.